

Exercice 2003 - Rapport d'activité des services délégués - Casino Municipal

M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur : La Société Touristique et Thermale de la Mouillère (STTM) est titulaire du contrat de délégation de l'exploitation des jeux du Casino Municipal pour une durée de 10 ans (jusqu'en août 2009).

A - Analyse de l'activité du service délégué :

La STTM a employé en moyenne sur l'exercice comptable 78 personnes pour assurer l'ensemble de ses missions : salles de jeux, restaurant ainsi que 12 à 16 musiciens par mois en emploi intermittent pour les animations musicales du week-end.

a) Jeux :

On constate une diminution des entrées dans la salle des boules qui passent de 8 885 en 2002 à 7 822 en 2003, soit une baisse de 12 %. Une baisse avait eu lieu également en 2002 par rapport à 2001, de l'ordre de 30 %, après deux années de croissance de 13 % en 2001 et de 30 % en 2000.

En 2003, la salle des machines à sous (MAS) enregistre 268 289 entrées contre 281 494 en 2002, ce qui traduit une baisse de 4,7 %, inférieure à la baisse de 2002, qui était de 10,9 % après deux années de croissance antérieures, + 2,50 % en 2001 et + 6 % en 2000.

Le produit brut des jeux (MAS et boule) suit la même tendance de baisse en passant de 20 708 251 € en 2002 à 20 226 099 € en 2003, soit une baisse de 2,33 %.

b) Restauration et animation :

- Le restaurant emploie 15 personnes (8 en cuisine et 7 en salle).

- Il est ouvert tous les jours : le chiffre d'affaires HT est passé de 537 746 € en 2002 à 606 007 € en 2003 soit une augmentation de 12,7 % plus importante encore que celle de 2002 (6 %), ce qui souligne l'effort de qualité apporté par la STTM en matière de menu, accueil et prix.

- Le Casino Municipal a accueilli deux expositions de peinture. Trois chevalets sont par ailleurs installés dans le restaurant «Le Grand Café».

- Le piano-bar accessible gratuitement offre une prestation de qualité. Au total, sur toute l'année, la Société Touristique et Thermale de la Mouillère a offert beaucoup plus de soirées piano-bar (201) que les 100 exigées dans le cahier des charges.

- Le Casino a proposé par ailleurs 34 animations les mardis après-midi (type guinguette) de novembre 2003 à juin 2004.

- La STTM a proposé également des animations commerciales, culturelles et des spectacles :

* 4 animations commerciales (tombola, salon de la voyage...)

* 5 dîners-spectacles au Grand Café

* 2 spectacles sur scène au CDN en partenariat avec l'AMIB.

c) Obligations complémentaires mises à la charge du Casino par la Ville :

La participation du Casino à l'effort touristique et culturel calculée sur le produit brut des jeux 2002 s'est élevée à 253 538 €. Cela a permis de cofinancer un passeport intersite et les 5 animations suivantes :

- Les Instempsfestifs
- Le tournoi Top Challenge TSB
- Le 8^{ème} festival «Besançon Fête vos Jeux»
- Les animations d'été
- Les 6^{èmes} nuits de la Citadelle.

Indépendamment de la participation contractuelle à l'effort touristique et culturel, le Casino a assuré également un sponsoring d'associations sportives et accordé des dons à des associations caritatives pour une somme globale de 27 067,75 €.

d) Publicité :

La STTM a fait la promotion du Casino Municipal toute l'année par voie d'affichage publicitaire ou insertion pour une somme de 99 219 € et par voie de publicité dans les boîtes aux lettres (pour 67 491 €).

e) Analyse qualité service :

Pour l'ensemble des casinos français, la saison 2002-2003 a été marquée par un produit brut des jeux en hausse de 3,7 %. Cette progression a, en grande partie, été soutenue par l'augmentation du nombre d'établissements et du nombre de machines supplémentaires autorisées par le Ministère de l'Intérieur (environ 10 % de plus). En fait, sur les 180 casinos que compte le territoire, plus de 60 d'entre eux ont souffert d'un produit brut en recul.

Dans ce climat relativement morose, le Casino de Besançon a connu lui aussi des difficultés à maintenir son activité et a terminé l'exercice avec un produit brut des jeux en baisse de 2,33 %, classant le Casino 43^{ème} sur 180 sur le plan national et 8^{ème} par la taxation des prélèvements hors particularités du cahier des charges.

Le nombre de visiteurs a quant à lui baissé de près de 5 %.

Au terme d'un lourd programme de travaux étalé sur deux années, la STTM entend proposer à l'ensemble de la clientèle de la Ville un casino propre, accueillant et festif.

Évalués à hauteur de 5 M€, ces travaux aboutiront à une restructuration complète des espaces, avec notamment la création d'un véritable hall d'accueil assurant une transition progressive entre le monde extérieur et le monde du jeu, une mezzanine desservie par un ascenseur, offrira un espace pour se détendre.

Le thème retenu pour la décoration «le temps» sera en parfaite adéquation avec celui choisi par la Ville pour son positionnement (Musée du Temps, animations touristiques, passé horloger, etc.).

La stratégie de communication de la saison précédente a été reconduite avec ses deux grands axes que sont la conquête de nouveaux clients et la fidélisation.

B - Analyse des comptes de l'activité déléguée :*a) Rapports financiers avec la Ville :*

Les recettes de la Ville issues de l'exploitation sont les suivantes :

1 - Le produit des jeux :

	2002	2003	% évolution
Prélèvement communal	1 932 755,37 €	1 937 364,81 €	+ 0,2
Reversement de l'État	774 027,33 €	776 024,75 €	+ 0,2
TOTAL	2 706 782,70 €	2 713 389,56 €	+ 0,2

2 - Les autres recettes :

	2002	2003	% évolution
Taxe sur appareils de jeux	35 880,00 €	35 880,00 €	=
Loyers (fixe + variable)	773 095,20 €	699 709,94 €	- 9,5
Compte 471 – Annuités d'emprunt	42 209,72 €	42 209,72 €	=
TOTAL	851 184,92 €	777 799,66 €	- 8,6

Pour l'année 2003, cela représente, pour la Ville, une recette totale de 3 491 189 € sans tenir compte de l'effort touristique et culturel du casino.

A titre comparatif avec l'année 2002, on constate une baisse de 1,9 %.

b) Comptes du délégataire :

L'analyse financière des comptes (1.11.2002 au 31.10.2003) de la Société Touristique et Thermale de la Mouillère n'appelle pas d'observations particulières.

Le résultat net de l'exercice est en baisse de 19,9 % par rapport à 2002, mais demeure très largement positif à 2 123 K€. Les charges de fonctionnement sont en légère progression sur 2002, notamment les charges externes (+ 5,3 %), mais on note une maîtrise des charges de personnel (+ 1 %).

On constate par contre une diminution du chiffre d'affaires net due à la baisse de la fréquentation : il s'est élevé à 9 701 046 € contre 10 142 515 € au titre de l'exercice précédent (soit - 4,4 %). En 2002, les recettes avaient régressé de 7,5 %.

Le fonds de roulement, du fait d'un montant important d'immobilisations réalisées, ne s'élève plus qu'à 9,5 K€.

Le Conseil Municipal est invité à statuer.

«M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, j'aurais un cavalier parce que dans les participations à l'effort touristique et culturel, on évoque le 8ème Festival «Besançon Fête vos jeux» et «Besançon Fête vos jeux» a disparu à Besançon depuis. Donc je voudrais savoir ce qui a motivé cette disparition, si c'est le choix du Casino de ne plus financer à ce niveau-là ou si c'est le choix de la Ville parce que j'ai entendu dire qu'il pourrait réapparaître dans une autre ville de la région, donc je voudrais savoir quelle est votre position sur cette question.

M. LE MAIRE : Ma position est simple, c'est qu'on avait demandé au festival «Besançon Fête vos jeux» de trouver d'autres partenaires et de modifier un peu la manifestation. L'organisateur qu'on connaît bien, est quelqu'un de très dynamique mais il n'a pas trouvé d'autres partenaires. C'était financé presque exclusivement par la ville, il y avait je crois une subvention de la Région, mais pas très importante, de l'ordre de 10 000 F, il est effectivement bon de le souligner. Il a fallu faire des choix, vous soulignez la disparition de «Besançon Fête vos jeux», j'aurais préféré que vous souligniez le grand succès des InsTempsFestifs ce week-end où il y a eu quand même des dizaines de milliers de personnes dans les rues pour un spectacle de qualité, c'est quand même une réussite et là aussi c'est le Casino, plus exactement la STTM, la Société Thermale et Touristique de la Mouillère qui finance à hauteur de 150 000 €.

M. Pascal BONNET : Je pense qu'on ne peut pas comparer des fêtes que vous organisez...

M. LE MAIRE : Je ne compare pas.

M. Pascal BONNET : ... qui plaisent aux Bisontins mais qui sont peut-être limitées dans leur retentissement national et international et une manifestation qui avait sa petite notoriété nationale et internationale».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions Budget, de Contrôle Financier et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur ce rapport d'activités.

Récépissé préfectoral du 21 octobre 2004.